

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Mise à disposition des locaux de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) d'Ozon à l'association des usagers du centre social et culturel de la Plaine d'Ozon

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a procédé à la construction d'un bâtiment dédié à la mise en place d'un accueil de loisirs. Cet équipement ouvrira ses portes le 4 juillet prochain à l'entrée du parc Sudreau.

Cette construction nouvelle d'une surface totale d'environ 600m², située au 27 square Sudreau, va pouvoir accueillir le centre social d'Ozon, géré par l'association des usagers du centre social et culturel de la Plaine d'Ozon et ainsi développer une activité d'accueil de loisirs à destination de 110 enfants châtelleraudais âgés de 4 à 12 ans dans des conditions d'accueil optimales.

Attenant au bâtiment principal, il a également été réalisé une extension (140m²) qui accueillera pendant l'année 2011 et le 1er semestre 2012, les locaux administratifs du centre social d'Ozon en travaux.

Les locaux seront ensuite destinés aux activités de l'ALSH et aux associations utilisatrices du centre social.

*** * * * ***

VU la délibération n°30 du conseil municipal du 3 décembre 2009 relative à la construction de l'ALSH,

CONSIDERANT l'intérêt commun et local de développer un ALSH sur le quartier d'Ozon à destination de l'ensemble des familles de la commune,

CONSIDERANT la construction d'un nouvel équipement par la commune de Châtellerault destiné à un ALSH,

Le conseil municipal ayant délibéré :

- d'approuver la gratuité de la mise à disposition de locaux de l'ALSH à l'association des usagers du centre social et culturel de la Plaine d'Ozon de Châtellerault,
- décide d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention précaire de mise à disposition de locaux ci-annexée ainsi que tous les documents s'y rapportant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 20 mai 2011 N° 3769
Publié au siège de la Mairie, le 20 mai 2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM